

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle restera ajournée jusqu'à demain à 11 heures 45 a.m.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures quarante-cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures quarante-cinq de l'avant-midi, demain.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.